2, Complexe Desjardins
Porte 3000
C.P. 216, succursale Desjardins
Montréal Québec
H5B 1G8

Fondation québécoise pour le progrès de la médecine interne

Le 1er juillet 2025

Objet : CONCOURS POUR L'OBTENTION DE LA BOURSE RENÉ-ROUX

Chère docteure,
Cher docteur,

Par la présente, les membres du Conseil d'administration de la Fondation vous informent de la procédure d'attribution de bourses octroyées par la Fondation.

Nous vous rappelons que la **Fondation pour le progrès de la médecine interne** a été créée dans le but d'aider les internistes et futurs internistes à développer des habiletés techniques et autres expertises utiles à une pratique de la médecine interne polyvalente.

Cette aide peut prendre la forme d'une assistance financière lorsque la formation envisagée entraîne des déboursés et/ou une perte de revenu pour l'intéressé. C'est par le biais d'un concours, le concours de la bourse René-Roux, que la Fondation attribue les subventions.

Les internistes en pratique et les résidents IV et V dans le programme de médecine interne générale peuvent présenter leur candidature pour obtenir une des bourses remises annuellement. Ces bourses, au montant maximal de 30 000$, sont remises aux candidats ayant présenté les meilleurs dossiers.

Le conseil d'administration de la Fondation évalue les dossiers soumis sous plusieurs aspects:

- la qualité du dossier académique du candidat (formation, performance académique, publications…) ;
- la nature et la qualité de la formation envisagée ;
- la pertinence de cette dernière pour la pratique de la médecine interne générale pour le milieu de pratique.

Les bourses sont remises aux candidates ou candidats ayant présenté les meilleurs dossiers pour une année donnée.

Il est possible que vous planifiiez un stage de formation correspondant aux objectifs de la Fondation. Si vous planifiez une telle formation et qu'elle se déroulera entre le **1er juillet 2025 et le 31 décembre 2026**, vous pouvez appliquer au concours de la bourse René-Roux de la Fondation en envoyant une demande avant le **15 novembre 2025.**

…2

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints afin de connaître toutes les directives pour soumettre votre candidature car seuls les dossiers présentant tous les documents exigés seront évalués.

Veuillez noter qu'aucune bourse ne sera accordée pour un stage intra résidence (R4-R5-R6-R7) rémunéré à moins de circonstances exceptionnelles telles un stage de 6 mois ou plus nécessitant un déménagement ou encore un contexte de corporatisme associatif rendant l'accès à certaines formations sur-spécialisées particulièrement difficile. Dans de telles circonstances, les dossiers pourraient être soumis au comité de sélection de la fondation au même titre que ceux des autres candidats.

La Fondation est consciente du défi que représente le financement d'une formation postdoctorale et de l'énergie que les candidates et candidats doivent y mettre et la Fondation est fière de pouvoir aider certains d'entre eux par le biais de ce concours. Toutefois la Fondation n'est pas un organisme de financement pour les formations postdoctorales et n'est pas la seule source de bourse ou de financement potentiels pour de telles formations. Nous vous encourageons donc à vous informer à propos des différentes avenues de subventions possible et vous souhaitons la meilleure des chances dans vos démarches.

Veuillez recevoir l'expression de mes plus sincères salutations.

Le président,

Marc André Saintonge Laberge, M.D.

Pj Principes régissant l'octroi de bourses
Liste de vérification pour les candidats